



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Ordures et déchets

Question écrite n° 46761

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le grave problème de l'exportation de déchets toxiques des nations industrialisées vers les pays en voie de développement. En effet, ce commerce inacceptable se poursuit encore à l'heure actuelle. En 1989, plus de 100 gouvernements ont signé la convention de Bale, un traité destiné à contrôler ce commerce. En 1995, une disposition particulière de ce traité a été adoptée, visant à interdire définitivement les exportations de déchets toxiques des nations de l'OCDE vers les autres pays. Pour être incorporée dans la législation internationale, cette disposition doit être à présent ratifiée par les deux tiers des gouvernements signataires. Or, à ce jour, pas un seul gouvernement ne l'a fait. Il souhaite en conséquence que le gouvernement lui fasse connaître les délais dans lesquels il a l'intention de ratifier cet accord et les mesures qu'il compte prendre afin d'intégrer cette interdiction dans le corps législatif national.

### Données clés

**Auteur :** [M. Brard Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46761

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 décembre 1996, page 6817